

LIBRE FLOT

DU QUARTIER D'ISOLEMENT À LA GRÈVE DE LA FAIM

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BOIS D'ARCY
(2021-2022)



soutien812.net



Libre Flot a été incarcéré le 12 décembre 2020 suite à l'opération "antiterroriste" du 8 décembre 2020. C'est un militant libertaire et internationaliste qui a pris part à de nombreuses luttes en France (centres sociaux autogérés, ZADs, Jungle de Calais, etc.) avant de rejoindre la révolution sociale, féministe et écologiste du Rojava en 2018.

A son retour, après avoir combattu contre Daesh et participé à la libération de Raqqa (ville d'où les attentats du 13 novembre avaient été planifiés), il est perçu comme un ennemi par la France (complice d'Erdogan dans le génocide des kurdes), qui voit d'un mauvais oeil ses engagements politiques révolutionnaires.

En ayant combattu les terroristes, c'est pourtant en "terroriste" qu'il est accueilli. La DGSJ place des micros et GPS dans son camion et traque la moindre de ses paroles pendant 2 ans. Il va être fantasmé comme un dangereux "leader charismatique", "vétérane" d'une zone de guerre dont les connaissances pourraient être mises à profit dans les luttes écologistes ou sociales en cours.

Pour cette supposée "dangerosité", il va être condamné, sans procès, à subir l'isolement carcéral pendant 16 mois. Il raconte dans ces lettres l'impact de l'isolement sur sa santé, la corruption, l'inaccès aux soins, et le profit qu'a tiré le juge d'instruction de cette situation de torture blanche.

Après 14 mois de ce régime carcéral violent, il a entamé une grève de la faim le 27 février 2022 pour exiger sa liberté conditionnelle que le juge Jean Marc Herbaut s'obstine à lui refuser, alors qu'elle est approuvée par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP). La direction de Bois d'Arcy, et le gouvernement font pression pour qu'il reste enfermé. L'isolement sera ainsi reconduit par Dupont-Moretti, au 17e jour de sa grève de la faim.

Après 36 jours sans s'alimenter, après une vague de solidarité partout en Europe, après avoir été hospitalisé: il sera libéré (sous bracelet) pour "raisons médicales".

CHAQUE INSTANT PASSÉ À L'ISOLEMENT EST UN INSTANT QUI MARQUE DE FAÇON INDÉLÉBILE LA PERSONNE DÉTENUE, L'AGRESSE, LA MEURTRIT. ET, BIEN SOUVENT, BIEN TROP SOUVENT, L'ISOLÉ FINIT PAR CRAQUER, PAR S'AFFAISSER. SEULS RÉSISTENT CEUX ET CELLES QUI SONT MUS PAR LA HAINE. MAIS CETTE TERRIBLE RÉSISTANCE NE SERT QU'À SURVIVRE, À ÉVITER LE PIRE. MAIS LA HAINE SE TROUVE AVANT TOUT DANS L'ESPRIT DE CELUI QUI PREND LA DÉCISION DE METTRE ET DE MAINTENIR DES PERSONNES À L'ISOLEMENT CARCÉRAL. UNE HAINE BLANCHE, BIEN SOUVENT NON PERCEPTIBLE SOUS LE MASQUE LISSE D'UN MAGISTRAT OU D'UN DIRECTEUR DE PRISON. LA HAINE GUIDANT LA MAIN QUI, D'UNE SIMPLE SIGNATURE, CONDAMNE UN DÉTENU À PLONGER DANS LE GOUFFRE SANS FOND D'UNE LENTE AGONIE. L'ISOLÉ EST UN SPECTATEUR ASSISTANT AU SPECTACLE DE SA PROPRE MORT. »

UNE LENTE AGONIE, L'ENVOLEE N°4, JANVIER 2002

Mais je ne vous oublie pas et je tiens à remercier du plus profond de mon coeur toutes les personnes, collectifs et organisations m'ayant soutenu et ayant propagé l'information.

Je n'ai plus les mots pour exprimer ma gratitude!

Merci encore,

BERXWEDAN JIYAN E!

LIBRE FLOT

« IL M'EST SOUVENT

ARRIVÉ DE COMPARER LES

CONSÉQUENCES DE LA MISE À

L'ISOLEMENT AU TRAVAIL PRODUIT

PAR LES VAGUES CONTRE LES MASSIFS

ROCHEUX QUI SE DRESSENT SUR LE BORD DE

MER. LES VAGUES VONT ET VIENNENT, BUTANT

CONTRE LES FALAI-SES, DANS UN MOUVEMENT INCESSANT.

ET DE TEMPS À AUTRE, SANS TROP QUE L'ON SACHE QUAND, TOUT OU

PARTIE DE LA FALAISE S'AFFAISE, DISPARAIT

DANS LES FONDS MARINS.

**L'OCÉAN FINIT TOUJOURS PAR AVOIR
RAISON DES PAROIS ROCHEUSES, QUELLE
QUE SOIT LEUR NATURE, LEUR SOLIDITÉ.**

IL EN EST AINSI POUR LES DÉTENUS.

LA TORTURE EST DÉFINIE PAR LES NATIONS UNIES COMME :

**« TOUT ACTE PAR LEQUEL UNE DOULEUR OU DES
SOUFFRANCES AIGÛES, PHYSIQUES OU MENTALES,
SONT INTENTIONNELLEMENT INFLIGÉES À UNE
PERSONNE ; PAR UN AGENT DE LA FONCTION
PUBLIQUE OU AVEC SON CONSENTEMENT ;
DANS LE BUT D'OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS
OU DES « AVEUX », DE LA PUNIR, DE L'INTIMIDER
OU DE FAIRE PRESSION SUR ELLE. »**

OR,

**LE MAINTIEN À L'ISOLEMENT DE LIBRE FLOT « A ÉTÉ
DÉCIDÉ DÈS LE PREMIER JOUR PAR DES PERSONNES
TRÈS HAUT PLACÉES » SELON LES MOTS DU CHEF DE
DÉTENTION DE BOIS D'ARCY ET ONT POUR OBJECTIF
DE LUI ÔTER SES CAPACITÉS À SE DÉFENDRE FACE AUX
ACCUSATIONS QUI LUI SONT FAITES.**

**L'ETAT FRANCAIS INFLIGE LA TORTURE
BLANCHE A SES OPPOSANT.ES
POLITIQUES.**

LETTRE D'AVRIL 2021

Pour moi qui ai vécu la majeure partie de ma vie de manière collective, j'avais pourtant récemment accepté les bienfaits de courtes périodes de solitude. En disant cela, j'ai comme un arrière-goût âpre dans la bouche tant mes semblables me manquent. Ce sentiment n'est pourtant pas justifié mais provient de l'amalgame dont, dans ce contexte, j'ai du mal à me séparer, entre solitude et régime d'isolement. Il m'est pourtant simple de constater que l'isolement est à la solitude ce que la lobotomie est à la méditation.

L'être humain étant un animal grégaire, le lien social est pour lui-même un besoin vital. L'isolement s'apparente donc à de la torture. Non pas une torture physique existant par un fait ou un acte, mais une torture plus pernicieuse, invisible, permanente existant par cette absence continue. Les seules personnes que l'on entrecroise brièvement, avec qui on se dit réciproquement des "bonjour", des "tenez", des "merci" sont les surveillant.es. Tout est dans l'énoncé ! Aussi cordiales, polies et arrangeantes que peuvent être ces personnes (ce qui n'est pas forcément le cas partout et tout le temps), les surveillant.es, comme le nom l'indique, ne sont pas nos pair.es, elles sont nos pre-

neur.euses d'otage dont les seules revendications sont vénales (les salaires).

S'attacher à cet ersatz de rapports sociaux, que je ne puis et ne veux me résigner à abandonner, soit dit en passant, se rapproche plus du syndrome de Stockholm qu'autre chose.

Contrairement aux responsables de ma présence ici (DGSI, juge d'instruction, juge des libertés) qui ne voient que l'ennemi fantasmé qu'ils montent de toutes pièces, je ne peux m'empêcher de voir la femme ou l'homme derrière le statut, derrière le ou la maton.ne. Je ne suis pas manichéen et, sans vouloir excuser leur rôle dans la mécanique répressive, je ne puis, une fois encore, m'empêcher d'"empathiser". Je me demande quelles sont leurs parcours de vie, ce qui les a amené.es là, à maintenir des êtres vivants enfermés. Je regarde aussi bien le maillon que la chaîne dans laquelle il s'est lui-même imbriqué. Soumise aux mêmes logiques capitalistes de rentabilité économique que la société, l'administration pénitentiaire tire sur la chaîne, augmentant ainsi la pression exercée sur chacun de ses maillons.

Cependant, je ne m'abuse pas moi-même à la façon d'un pres-tidigitateur me faisant regarder

AU 36E JOUR DE GRÈVE DE LA FAIM

Alors que ces presque 16 mois de détention en isolement m'ont laissé beaucoup plus de séquelles à la fois physiques mais surtout mentales et psychologiques que 10 mois de guerre en Syrie,

Alors même que j'ai survécu à la libération de Raqqa, face aux troupes de Daesh défendant bec et ongles la capitale de leur califat,

Je reste estomaqué, non seulement de la censure qui est faite autour de ma situation, mais surtout devant le silence vis-à-vis de ma légitime et raisonnable requête, de la part du gouvernement français, du Parquet National Anti-Terroriste, du juge d'instruction Jean-Marc Herbaut, démontrant ainsi leur choix de me laisser mourrir!

Pourtant en ce jour d'anniversaire, après 36 jours de grève de la faim, au moment où mon état de santé devient plus hasardeux que jamais, je fais le choix de la vie comme une renaissance, une nouvelle vie qu'accompagne ce printemps et tourne le dos à un potentiel dénouement fatal.

Ce 4 avril 2022, à 18h, j'ai décidé de me réalimenter.

Mais rien ne s'achève maintenant, je demeure enfermé, enterré vivant

et plus que jamais, j'espère votre soutien et appelle à la solidarité.

Je réitère que je ne demande qu'à être traité comme tou.tes mes co-inculpé.es, à savoir être mis en liberté le temps de pouvoir démontrer le côté calomnieux de cette honteuse accusation terroriste qui ne tient pas la route.

Salutations et respect,

LIBRE FLOT

MESSAGE DU 7 AVRIL

AUJOURD'HUI, LE 7 AVRIL 2022,
J'AI ÉTÉ REMIS EN LIBERTÉ, SOUS
BRACELET ÉLECTRONIQUE, POUR
RAISONS MÉDICALES...

J'ai donc été transféré dans un établissement hospitalier, libre, afin de profiter de tous les soins nécessaires en conséquence de cette longue période d'inanition. Je vais pouvoir me focaliser sur la reconstruction de mon corps, mon intellect et ma psyché.

C'est une excellente nouvelle pour moi, bien que le chemin qu'il reste à parcourir pour faire voler en éclat la mascarade de l'accusation terroriste, connue sous le nom d'affaire du 8.12 demeure probablement longue.

Et qu'en est il de moi? Ma situation est elle plus saine, emmuré dans mon mutisme? Dans un pantomime de vie étudiante qui ne me trompe même plus? A apprendre une langue étrangère alors que ma mémoire s'effiloche, à m'imaginer évoluer en passant une semaine sur une leçon d'une demi heure qui n'est pourtant que des revisions. Alors, dégradation pour dégradation, séquelles pour séquelles, autant que ce soit de mon choix, autant que ce soit pour pousser ce cri de vie, autant que ce soit pour lancer cet appel à l'aide: Sortez moi de ce tombeau!

Salutations et respect.

Merci pour votre soutien.

AU 22E JOUR DE GRÈVE DE LA FAIM

À VOUS, VOLONTAIRES INTERNATIONALISTES QUI PARTEZ COMBATTRE EN FAVEUR DE L'AUTO-DÉFENSE DE L'UKRAINE.

L'actualité en Ukraine et les engagements individuels de certain.es résonnent étrangement avec les engagements des volontaires contre Daesh. Je ne m'adresse pas aux militant.es d'extrême-droite, aux idéologies basées sur la haine de l'autre,

mais à vous, volontaires internationalistes qui partez combattre en faveur de l'auto-défense de l'Ukraine par amour de la vie.

A vous qui aujourd'hui êtes encensé.es par les médias et les politiques, sachez ceci: si vous êtes des militant.es politiques, vous êtes les potentiel.les terroristes de demain, car à votre retour, tout comme moi qui ai rejoint les Unités de Protection du Peuple (YPG) et combattu les barbares daeshiens, cette expérience sera une épée de Damoclès que la DGSJ et le gouvernement feront planer au dessus de vos têtes. Vous serez sûrement épié.es et surveillé.es, et de simples blagues pourront devenir des éléments à charge lorsque ces institutions auront décidé de vous instrumentaliser pour répondre aux besoins de leur agenda politique.

Depuis le 27 février, pour que l'on cesse de me traiter comme les terroristes contre lesquels j'ai combattu et ce, dans l'indifférence des médias et des politiques, sous une chape de plomb semblable à une pierre tombale.

Je finirai par ces mots d'anarchistes ukrainien.nes:

«LIBERTÉ AUX PEUPLES, MORT AUX EMPIRES!»

LIBRE FLOT

à gauche quand ça se passe à droite. En écoutant le maillon se plaindre, je n'en oublie pas pour autant que c'est autour du cou des enfermés que la chaîne se tend.

En isolement, ne pouvant sortir de sa cellule qu'accompagné par un gradé et un.e ou deux surveillant.es, on se sent tel un chien dans un chenil, en totale dépendance de la disponibilité de ses gardien.nes. Par conséquent les créneaux horaires de nos rares sorties doivent s'adapter malgré nous, selon les flux plus ou moins tendus de leur planning. Cela nous impose à être toujours prêt.es, sur le qui-vive ou au contraire être prêt.es pour rien et attendre sans rien pouvoir faire. Il est très courant de poireauter à la douche avant de pouvoir regagner sa cellule, parfois plus d'une demi-heure et, au moins une fois, cinquante minutes.

Quant à l'espace anxigène qu'est la promenade individuelle, boîte bétonnée où les 20m2 trouant le béton au-dessus de nos têtes sont recouverts de multiples grilles et barbelés, le temps y est long, lorsqu'il grêle et qu'après l'heure autorisée et suffisante, il nous est impossible d'appeler les surveillant.es et que nous attendons sans savoir quand nous pourrions regagner le chauffage de notre

cellule. A se demander si ce n'est pas pour nous décourager d'y retourner et de rester dans nos cellules, limitant ainsi le travail des surveillant.es.

L'ISOLEMENT AURAIT-IL POUR BUT L'ANNIHILATION DE SOI ? AVANT MÊME D'ÊTRE JUGÉ, JE DEVRAIS CESSER D'EXISTER ?

Au contraire, il y a de la frustration et des créneaux raccourcis.

Lorsque, par exemple, la session d'une demi-heure de sport est amputée de 5 minutes, juste avant le sprint final. Cela peut paraître anodin, mais pour qui ce sprint est l'apothéose, l'exaltation ultime du seul et unique mouvement, de la seule et unique dépense physique de la journée, cette privation a le goût malheureux du pain ôté de la bouche.

Avec le retour du soleil, il y a plus de monde qui sort lors des promenades. Les vraies promenades, dans les cours où les gens ne sont pas seul.es. Je les observe. Eux ne peuvent pas me voir à cause de la quadruple dose de barreaux et de caillebotis de ma fenêtre. Ils font du sport collectivement en petits groupes. Je les envie, ils sont vivants, ils PARLENT, ils CRIENT, ils RIENT, ils se motivent les uns les autres, bref, eux ils existent. Je pense que nous construisons notre vision de soi par ce que nous renvoient les autres, mais comment exister quand il

n'y a pas d'autres ? Quand les autres ne nous voient même pas ? L'isolement aurait-il pour but l'annihilation de soi ? Avant même d'être jugé, je devrais cesser d'exister ? Et comment répondre à un juge quand on m'extrait et, comme tout juste accouché du néant, on me presse dans un dédale de questions s'apparentant à d'innombrables chausse-trappes ?

On pourrait se dire que ça va quoi, qu'il y a les parloirs, oui c'est vrai, encore heureux. Ces brefs répis permettent de voir des visages familiers et bienveillants et apportent une bouffée d'air frais. Mais les parloirs sont très courts, une demi-heure. Je ne peux qu'imaginer l'impact psychologique sur mes proches, venant de l'extérieur, passant sans, fouilles, verrous, attentes, etc... Pour finalement se retrouver en face de moi dans une micro boîte, séparés les uns des autres par un plexiglas. De mon côté, je passe, sans transition, de la stase cérébrale léthargique au "contact" humain sans temps d'adaptation et de toute façon on n'a pas le temps !

TOP CHRONO! Tout est à la course, entre discussions techniques de l'administratif, des besoins matériels, des procédures, etc... On abrège nos sujets pour économiser le temps. N'ayant pas de vie, je n'ai rien à raconter mais je n'ai pas le temps de le faire ! On court dans

tous les sens mais on ne va nulle part et déjà le parler est fini. Je ne peux ressentir qu'une certaine frustration et imaginer celle de ceux qui ont fait le trajet aller-retour pour si peu. Ceux qui ont pris une journée complète, la moitié d'un week-end pour une demi-heure insatisfaisante.

Pour ce qui est des parloirs prolongés d'une heure, covid oblige, ils sont annulés pour cause sanitaire.

Franchement, quel est le rapport ? Le covid a le dos le plus large que le monde ait connu. Depuis le 8 décembre, presque 3 mois, je ne parle plus, je n'ai personne à qui parler (bien sûr il y a les parloirs). Du coup, la pensée ne se transformant pas en parole et donc ne recevant pas de retour, n'arrive pas à se moduler, à se matérialiser, elle devient insaisissable, comme un brouillard confus. C'est comme une grosse boîte de LEGO renversée mais qu'on ne sache plus comment on emboîte deux pièces. J'ai l'impression d'être abêti, comme en état de choc, la capacité de penser m'aurait été retirée.

Écrire ce texte me prend plus d'une semaine et de nombreux maux de tête. Non, le covid n'a pas la carrure pour cela, j'ai été testé négatif durant cette période, donc l'isolement en est bien la cause. L'on dit que le propre de

soit classée sans suite, mais uniquement qu'après 15 mois d'isolement je puisse être mis en liberté comme mes coinceulés, que s'arrête enfin cette torture.

Je vous remercie du fond du cœur de votre soutien. Salutations et respect. Serkeftin.



AU 17^E JOUR DE GRÈVE DE LA FAIM

Après 17 jours de grève de la faim, les institutions bien conscientes de ce qui se passe, restent totalement indifférentes. Alors que mes proches se font de plus en plus

d'inquiétudes des conséquences et séquelles irrémédiables que cette grève de la faim ne tardera plus bien longtemps à me faire souffrir pour le restant de ma vie, que puis-je leur répondre ?

Que de toutes façons les conséquences de cet enfermement existent déjà, que je souffre déjà dans mon corps et que mon esprit n'est déjà plus que l'ombre de lui-même. Que les séquelles sur ma

psyché nécessitent déjà de longs soins et que si je reste ici ça ne va que s'empirer.

Ici je suis témoin de la perte de raison de mes voisins, je les entends changer au cours des mois qui passent, j'en entends certains perdre pied, si ce n'est sombrer dans la folie.

quartier d'isolement et que de toute façon rien ne pourrait changer avant les élections présidentielles.

PUISQUE L'ON CHERCHE À CRIMINALISER LES MILITANTS ET MILITANTES AYANT LUTTÉ AVEC LES KURDES CONTRE DAECH,

PUISQUE L'ON UTILISE LA DÉTENTION SOI-DISANT PROVISoire DANS LE BUT DE PUNIR DES OPINIONS POLITIQUES,

PUISQUE CETTE HISTOIRE N'EXISTE QU'À DES FINS DE MANIPULATION POLITIQUE,

PUISQUE AUJOURD'HUI ON NE ME LAISSE COMME PERSPECTIVE QUE LA LENTE DESTRUCTION DE MON ÊTRE,

JE ME DÉCLARE EN GRÈVE DE LA FAIM DEPUIS LE DIMANCHE 27 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES,

JE NE RÉCLAME À L'HEURE ACTUELLE QUE MA MISE EN LIBERTÉ EN ATTENDANT DE DÉMONTRER LE CÔTÉ CALOMNIEUX DE CETTE HONTEUSE ACCUSATION.

LIBRE FLOT.

AU 11E JOUR DE GRÈVE DE LA FAIM

« Salut à tous,

Aujourd'hui le 9 mars 2022 à 18h j'entame tout juste mon 11eme jour de grève de la faim. C'est en tant que militant politique, en tant qu'anarchiste, et surtout en tant qu'humain que j'ai rejoins mes frères, mes soeurs au Rojava en 2017 dans leur lutte contre Daech et pour leur projet émancipateur, oeuvrant pour une réelle démocratie, la liberation des femmes et la protection de l'écologie. C'est cette identité politique et cette experience qu'on cherche à criminaliser depuis mon retour, en créant de toute piece une figure de leader charismatique fanatisé semblable aux cauchemardesques terroristes daechiens au mépris du joyeux déconneur que je suis.

Certes toutes ces écoutes, ces filatures, ces surveillances ont révélé mes infractions à la loi, qui n'en a pas? Je les assume et elles n'ont rien à voir avec du terrorisme. Cette grève de la faim est devenu mon seul moyen de me faire entendre. Je ne demande même pas que cette mascarade

l'homme (et de la femme) est le rire. Mais seul.e, sans contact humain, le rire est impossible, l'isolement nous retire le droit à notre humanité. Pour garantir son humanité, devrait-on rire seul.e? Serait-ce s'adapter à cette situation ? Mais rire seul.e, pour certaines personnes, cela s'apparente à la folie et la folie, pour d'autres, mérite l'enfermement. Devrait-on enfermer les gent.es pour les conséquences de leur enfermement ? Je sais que ce n'est pas une idée nouvelle, mais les gens décidant de l'enfermement, de l'isolement ou des situations de détention des personnes, qu'elles soient condamnées ou présumées innocentes, devraient savoir à quoi ça correspond concrètement.

Un juge donnant une peine me fait l'impression d'un multimilliardaire discutant au sujet du prix du pain.

(Je n'ai pas le temps d'écrire sur l'impact des continuel contrôles par l'œilleton de la porte. Contrôles de jour, apportant un sentiment d'être constamment épié et, de nuit, avec allumage de lumière, qui

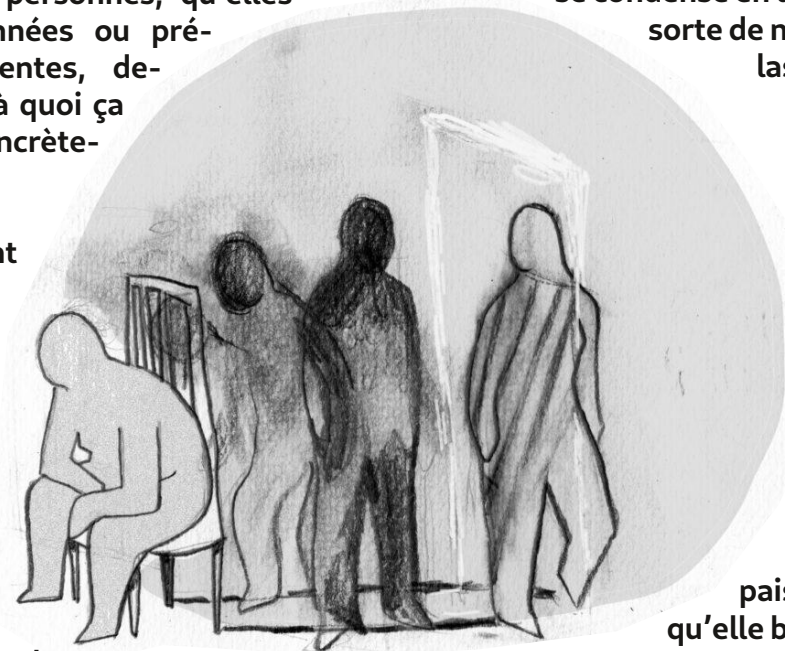
favorisent un sommeil, ô combien, continu et réparateur...)

LIBRE FLOT

LETTRE DE JUIN 2021

Cela fait désormais depuis plus d'un mois et demi que l'envie de ré-écrire à pro-pos de l'isolement me titille mais je n'arrive pas à m'y mettre, je n'arrive pas à me concentrer suffisamment.

Soit mon esprit s'évapore dans le néant comme un petit nuage, soit il se condense en une sorte de mélasse si



é-paisse qu'elle bloque tout dans mon cerveau et me file des maux de tête.

Bien que la première puisse être plus douce (comme être drogué

jusqu'à l'abrutissement et l'hébétude), ces deux situations amènent un sentiment douloureux.

En effet constater sa perte de capacité intellectuelle et assister à sa propre décrépitude sont d'une violence totale particulière. C'est dans cette condition mentale que je m'attelle à l'élaboration de ce texte.

La volonté de faire comme une mise à jour de la situation vient du constat brutal de son aggravation. De nouveaux symptômes apparaissent tandis que les anciens s'accroissent et s'empirent sans qu'on y prête attention. Lorsque l'on se rend compte d'avoir complètement oublié que deux de ses ami.es (co-inculpé.es) avaient été mis.es en liberté (sous contrainte judiciaire), alors que ce fut la seule bonne nouvelle depuis son enfermement, c'est un véritable électrochoc. Le cerveau commence sérieusement à dérailler. Les problèmes de concentration, les difficultés à construire sa pensée, l'hébétude, la perte de repères temporels, les maux de tête, les vertiges, tous ces symptômes déjà énoncés précédemment, loin de disparaître avec le temps, se sont amplifiés et généralisés, ils sont devenus monnaie courante ou normalité. Mais à ceux là il faut en ajouter d'autres. Avant de les citer il faut comprendre quelque

chose : à chaque fois qu'un nouveau symptôme, qu'un nouveau mal apparaît, on se dit que c'est temporaire, on attend que ça passe. Mais non ! Chaque nouveau mal qui pointe le bout de son nez n'est plus qu'un aperçu de ce qui va s'installer dans le long terme et devenir de plus en plus présent. Ces nouveaux «compagnons» sont donc :

La perte de mémoire, tellement à l'ouest, sans aucun échange avec les gens ni aucun stimuli, les choses ne s'impriment plus. Les informations lors des coups de fil, des parloirs, des lectures, rentrent et ressortent sans laisser de traces ou à peine une vague sensation de quelque chose d'impalpable. C'est bien simple, si je ne note pas immédiatement mes horaires de sport et d'opprimade de la journée, dans la minute qui suit, impossible de s'en souvenir...

En plus de cela, il y a les troubles visuels : il est désormais impossible de voir un sol droit, de niveau. Les sols penchent dans tous les sens en même temps et jamais les mêmes. On pourrait s'amuser à essayer de deviner de quel côté irait une balle si on la passait au sol, aucun des cotés serait étonnant. Mais bon, elles sont interdites, même les DIY... rusé.es !

Un autre symptôme des plus inquiétants est celui de la forte

empêcher toute pression sur les témoins, les victimes et leurs familles alors même qu'il n'y a ni témoin, ni victime puisqu'il n'y a aucun acte. C'est ubuesque.

Est aussi évoquée sa crainte d'une concertation entre coinceulps.es et complices même si toutes et tous les coinceulps.es ont été mis.es en liberté, qu'il n'a plus interrogé personne d'autre que moi depuis octobre 2021, et que j'ai attendu patiemment qu'il ait fini de m'interroger pour déposer cette demande de mise en liberté.

Il aurait pu être comique dans d'autres circonstances de constater l'utilisation à charge de faits anodins comme : jouir de mon droit à circuler librement en France et en Europe, de mon mode de vie, de mes opinions politiques, de mes pratiques sportives, de mes goûts pour le rap engagé ou les musiques kurdes.

Le juge d'instruction s'en prend à ma mère en la désignant comme n'étant pas une garantie valable pour la simple raison qu'elle n'a pas empêché son fils âgé de 33 ans à l'époque de rejoindre les forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech.

Encore une fois, c'est ma participation dans ce conflit qu'on criminalise. Il lui reproche également l'utilisation d'ap-

plications cryptées (WhatsApp, Signal, Télégram...) comme le font des millions de personnes en France.

Enfin, il dénigre tout d'un bloc toutes les autres options de garanties (travail, hébergement...) sans rien avoir à leur reprocher alors même que les personnels du SPIP, dont c'est le métier, ont rendu un avis favorable.

Comment alors comprendre qu'après avoir ordonné ces enquêtes de faisabilité signifiant la possibilité de me remettre en liberté avec bracelet électronique, le juge des libertés et de la détention, malgré le rendu positif, refuse ensuite de la mettre en place ?

Nous sommes nombreux et nombreuses à constater que dans toute cette affaire la «justice» viole ses propres lois et est soumise à l'agenda politique de la DGSJ.

J'ai récemment appris de la bouche même du directeur des détentions de la maison d'arrêt des Yvelines (Bois d'Arcy), que je remercie pour sa franchise, que mon placement et mon maintien à l'isolement étaient décidés depuis le premier jour par des personnes très haut placées et que quoi je dise ou que lui-même dise ou fasse, rien n'y ferait, que cela le dépasse, le dossier ne sera même pas lu et je resterai au

d'instruction instruit uniquement à charge et jamais à décharge. Il ne prend pas en considération ce qui sort du scénario préétabli et ne sert qu'à valider une personnalité factice façonnée de A à Z par la DGSI, qui loin de me représenter ne reflète que les fantasmes paranoïaques de cette police politique. Ainsi, je suis sans cesse présenté comme «leader charismatique» alors même que tout mode de fonctionnement non horizontal est contraire à mes valeurs égalitaires.

Cela fait plus de 14 mois que sans jugement on m'impose la détention dite provisoire que je subis dans les plus terribles conditions possibles : le régime d'isolement considéré comme de la «torture blanche» et un traitement inhumain ou dégradant par plusieurs instances des droits humains.

Cela fait plus de 14 mois que je suis enterré vivant dans une solitude infernale et permanente sans avoir personne à qui parler, à juste pouvoir contempler le délabrement de mes capacités intellectuelles et la dégradation de mon état physique et ce, sans avoir accès à un suivi psychologique.

Après avoir sous des airs faussement neutres fourni à l'Administration Pénitentiaire des arguments fallacieux pour s'assurer de mon maintien à

l'isolement, le juge d'instruction demande le rejet de ma demande de mise en liberté, tout comme le parquet national antiterroriste.

Pour ce faire, ils reprennent presque en copier / coller le rapport de la DGSI du 7 février 2020, base de toute cette affaire dont nous ne savons pas d'où viennent les informations et dont la véracité n'a pas été démontrée. On est en droit de se demander à quoi ont servi les écoutes, les surveillances, les sonorisations et ces deux ans d'enquête judiciaire et d'instruction puisque sont occultés les faits qui démontrent la construction mensongère de la DGSI.

Le parquet national antiterroriste et le juge d'instruction n'ont de cesse d'essayer d'instiller la confusion et de créer l'amalgame avec des terroristes islamistes alors même qu'ils savent pertinemment que j'ai combattu contre l'État islamique, notamment lors de la libération de Raqqa, où avaient été planifiés les attentats du 13 novembre.

Le juge d'instruction prétend craindre que j'informerai des personnes imaginaires de ma situation, alors que celle-ci est publique notamment parce que la DGSI ou le PNAT eux-mêmes ont fait fuiter l'information dès le premier jour. Il prétend ainsi

pression thoracique accompagnée d'une douleur aiguë au cœur, comme une pointe plantée en son sein. L'impression que le cœur bat non pas plus vite, mais plus fort comme s'il voulait sortir de la poitrine ainsi qu'un sentiment de fièvre et ce, même pendant les moments de relaxation, qui sont les sessions de taï-chi-chuan ou de méditation.

Cette douleur dura un mois complet de manière permanente, non-stop, avant qu'elle ne s'éloigne, pour revenir de temps à autre me rendre des visites inopinées.

Mais aussi, le problème d'accès à son propre cerveau. C'est devenu courant, lorsque quelqu'un évoque un sujet ou un autre, de savoir avoir des connaissances à ce propos mais de ne pas y avoir accès, le lien pour y parvenir est rompu, ça connecte pas. Erreur 404 d'aucuns diraient... Et la peur s'insinue, et si ce n'était pas le chemin qu'on ne retrouve plus, et si c'était son savoir qui s'effiloçait et disparaissait ?

A toutes ces choses là s'ajoutent, comme dit plus haut, le constat de cette situation qui en lui même

induit son lot de souffrance psychologique.

Mais alors que fait-on ? S'inquiéter, demander à voir un médecin ? Oui mais en isolement c'est très compliqué d'aller dans l'aile médicale. On peut rétorquer qu'un médecin passe deux fois par semaine en C4 (quartier d'isolement du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy).

Oui mais en super speed, dans le couloir avec les surveillants.es, sans possibilités de garantir un semblant de secret médical et avec

juste le temps de prendre trois notes et nous refourguer du doliprane en glissant qu'ici, en quartier d'isolement, c'est propice aux mots de tête. Avoir un rendez-vous n'est pas toujours aisé mais plus dur encore est que l'on y soit emmené.

Pour sortir du C4 toute la zone de détention doit être bloquée, ce qui entrave le fonctionnement de la prison. Lors du déplacement tout doit être clos et inaccessible, même à la vue, ce doit être une certitude de ne pouvoir ni voir ni être vu par un autre détenu. Le fait de devoir être accompagné d'un.e gradé.e

LE PROBLÈME D'ACCÈS À SON PROPRE CERVEAU. C'EST DEvenu COURANT, LORSQUE QUELQU'UN ÉVOQUE UN SUJET OU UN AUTRE, DE SAVOIR AVOIR DES CONNAISSANCES À CE PROPOS MAIS DE NE PAS Y AVOIR ACCÈS

POURQUOI JE FAIS LA GRÈVE DE LA FAIM

COMMUNIQUÉ DU 27 FÉVRIER 2022

et d'un.e surveillant.e durant tout le trajet et le temps du rendez-vous complique la logistique de leur journée et nécessite plus de personnel. Il est donc tout bon-nement plus simple de laisser le détenu à son espoir qui s'égraine au rythme des minutes de sa montre jusqu'au moment où il se rend compte qu'il n'ira pas à son rendez-vous attendu de longue date.

Pour ma part, par deux fois mon rendez-vous dentiste a été repoussé car on ne m'y a pas emmené alors que le dentiste et moi-même étions tous deux dans l'attente. Depuis début février je demande à être suivi par un.e psychologue, en cette fin juin, toujours rien à l'horizon. Mon rendez-vous médecin généraliste a pu avoir lieu après un mois de demandes répétées mais surtout grâce à l'intervention de mes avocat.es.

La docteur m'a affirmé oralement que ce dont je me plaignais était causé par la condition d'isolement, que c'était normal dans cette situation et que ça passerait quand je sortirai et ce sans toutefois me donner un certificat médical allant dans ce sens... **(1)** J'en déduis que tous.les les isolé.es subissent les mêmes troubles et que ces souffrances sont banalisées, « c'est normal, ça passera ». C'est comme si on ne prenait pas en compte

les graves atteintes physiques et mentales, comme si on me disait « tu souffres, on s'en fout c'est pas grave ».

(1) L'isolement est reconduit tous les 3 mois. Se tient alors une audience de renouvellement qui doit s'appuyer sur un avis médical, et un avis du SPIP sur le comportement.

Et bien si c'est grave et quand bien même ça passerait à ma sortie, non, ce n'est pas normal de subir ça. Ne pas faire de certificat médical c'est participer à l'existence de ces faits, se rendre complice de la torture subie. Ce qui est intéressant de voir c'est que la mise en isolement crée des troubles psychiques et physiques qui ne peuvent être suivis correctement dû au fait que l'on soit en isolement. C'est le serpent qui se mord la queue, la spirale infernale. C'est un tel non-sens qu'il est difficile de croire que ce soit un accident.

Désormais, un « système » a été mis en place, censé m'assurer que je puisse accéder à mes rendez-vous, à voir ce que cela donnera car l'occasion ne s'est pas encore présentée de le mettre en pratique.

Ceci est un luxe obtenu du fait que je suis un relou quant à mes droits, ou comme dirait la direction : « exigeant sur mes conditions de

Cela fait plus de 14 mois que la DGSJ m'a expliqué que je n'étais pas arrêté pour ce qu'elle voulait me faire croire, à savoir mon engagement auprès des forces kurdes contre Daech au Rojava.

Cela fait plus de 14 mois que rien ne valide la thèse élaborée de toutes pièces par la DGSJ alors même que pendant au moins 10 mois j'ai été suivi, tracé, sous écoute 24 heures sur 24 dans mon véhicule, mon lieu de vie, espionné jusque dans mon lit.

Cela fait plus de 14 mois que je comprends que ce sont mes opinions politiques et ma participation aux forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech qu'on essaie de criminaliser.

Cela fait plus de 14 mois qu'on reproche une association de malfaiteurs à 7 personnes qui ne se connaissent pas toutes les unes les autres.

Cela fait plus de 14 mois à répondre aux questions d'un juge d'instruction utilisant les mêmes techniques tortueuses que la DGSJ : la manipulation, la dé-contextualisation, l'omission et

l'invention de propos et de faits afin de tenter d'influencer les réponses.

Cela fait plus de 14 mois que je subis les provocations de ce même juge d'instruction qui, alors que je croupis dans les geôles de la République, se permet de me dire que cette affaire lui «fait perdre [son] temps dans la lutte contre le terrorisme». Pire encore, il se permet la plus inacceptable des insultes en se référant aux barbares de l'État islamique comme étant mes «amis de chez Daech».

Bien que verbal, cela reste un acte inouï de violence.

C'est inadmissible que ce juge s'octroie le droit de m'injurier au plus haut point, tente de me salir, et crache ainsi sur la mémoire de mes amis et camarades kurdes, arabes, assyrien.ne.s, turkmènes, arménien.ne.s, turc.que.s et internationaux.les tombé.es dans la lutte contre cette organisation. J'en reste encore aujourd'hui scandalisé.

Cela fait plus de 14 mois d'une instruction partielle où contrairement à son rôle le juge

glaise?), comme si les synapses se rétractaient, déconnectant les neurones les uns des autres et que la matière grise se figeait en sedilatant et subissant alors une forte compression contre la boîte crânienne me provoquant des maux de têtes terribles. Savoir que quelque chose est normalement facile et constater ne plus pouvoir le faire est d'une violence inouïe. Comme si je n'arrivais plus à faire mes lacets ou à me servir d'un interrupteur... J'ai l'impression d'être paralysé de la pensée.

Il m'est aussi devenu impossible d'assimiler une quelconque information sans un temps relativement long consacré spécifiquement à cela. Prendre en direct une décision ou faire un choix, même anodin, me rend perplexe voire paniqué. Par exemple un matin, un surveillant m'a gentiment laissé choisir, chose inhabituelle, si je souhaitais aller en opprimenade le matin ou l'après midi.

Résultat : stress, angoisse, indécision, bug cérébral... je ne sais même plus si j'ai réussi à choisir... Mon cerveau fonctionne au ralenti, les pensées ne se renouvellent pas, elles sont lentes et tournent en boucles sans vraiment évoluer. Je répète plus ou moins les mêmes choses dans mes courriers, il doit être rare que j'envoie des messages à caractère exclusif.

J'ai l'impression que durant toute une semaine, il passe, dans mon cerveau, autant de pensées différentes qu'il en passait en une heure autrefois.

Cette léthargie cérébrale rend toute tentative de réflexion lente et infructueuse et je me renvoie à l'image d'un zombie qui, refusant de quitter le monde des vivants, s'acharne mordicus à mimer pathétiquement l'activité de sa vie passée...

détention». Mais ici le respect des droits des détenus est à gratter, il ne s'applique pas automatiquement et en appeler au bon sens avec courtoisie pour qu'il existe, c'est comme faire sa miction dans un violon. Le régime végétarien, plus ou moins effectif, ne le fût qu'après avoir cité les articles de loi et menacé de faire intervenir mes avocat.es. Le problème de la hi-fi et des rendez-vous médicaux, de même : «avocat.es» ! Alors voila, pour le «qu'est ce qu'on dit ?» qu'on rabâche aux mêmes, ici c'est pas «merci» ou «s'il vous plaît» mais «avocat.es!» Bien que pas étonnant, c'est affligeant de constater que l'administration pénitentiaire (AP) impose un rapport antagoniste, que tout doive se gérer sous l'angle d'un rapport de force.

Je me sais privilégié à cet égard, j'ai deux avocat.es déterminé.es à ce que mes droits soient respectés. Un luxe énorme dont bien peu ici, je suppose, peuvent se vanter. Privilégié aussi de maîtriser un tant soi peu la langue française et sa lecture-écriture afin de pouvoir exprimer clairement mes revendications et pouvant justifier de leur légitimité. Car bien que l'on puisse faire des réclamations aux surveillant.es pour certaines choses, le protocole officiel et le seul reconnu est l'écrit. Je n'ose

imaginer le calvaire pour ceux qui ne parlent pas la langue ou qui ont des difficultés vis à vis de sa pratique écrite et qui bien évidemment ne peuvent, en isolement, demander un coup de main à un.e codétenu.e. L'AP étant comme son nom l'indique, une administration avec tout ce que cela implique, la patience acquise avec le temps n'est pas la moindre des qualités, tout comme la capacité à s'adapter à ce système protocolaire. Je me demande comment une personne non soutenue par un.e avocat.e, ne maîtrisant pas bien la langue, peut faire entendre ses droits et ne pas perdre patience. Et si perte de patience il y a, en cas de bafouement des droits comment cela finit-il ? Quelles dérives et quelles conséquences ? Ne le savons-nous pas déjà ?

Le moral évolue en dents de scie avec des moments de quasi-euphorie (ce qui n'est pas forcément rassurant) jusqu'à la démoralisation et une totale démotivation, et ce sans que rien ne se soit passé et que rien ne justifie ces sautes d'humeur. La situation psychique est instable, je me réjouis quand tout va « bien », tout en redoutant le creux de la vague qui implacablement se profile. En plus des proches qui se démènent pour m'offrir un parloir hebdomadaire, mon meilleur



soutien est le soleil (bien qu'il commence à transformer la taule en fournaise). Je reste encore impressionné de constater à quel point les conditions météorologiques influencent mon état mental (météo : dépression le long des côtes mais chaud à l'intérieur des terres...)

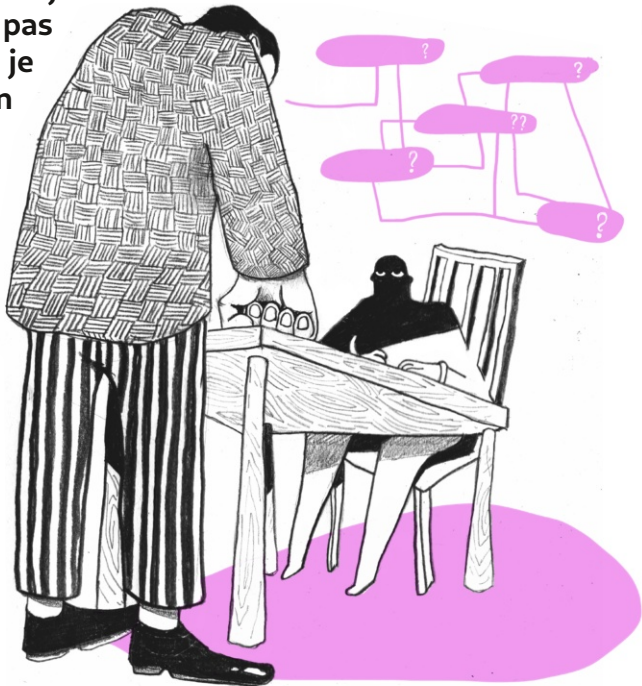
Pour tenir bon je ne me tourne pas vers l'avenir, je n'image rien de positif de peur d'être déçu et de subir un ascenseur émotionnel. Pas d'espoir, pas de déception. Je ne me projette donc pas et vis au jour le jour, répétant inlassablement ma routine.

Une routine rigoureuse entre entretien physique, développement intellectuel et apaisement psychologique me donnant un cadre, une prise sur moi-même. L'autodiscipline est la seule chose qui demeure quand plus rien d'autre ne reste. Une autre technique pour garder le sourire : se mentir éhontement sur sa

situation. Une légère différence dans la nouvelle cellule ? Waouh ! Elle est trop géniale ! De la bouffe industrielle ? Cool ! Si on y met du curcuma, du sel, du ras-el-hanout, du curry, des herbes de Provence, du cumin et de la harissa, c'est mon repas favori ! L'eau de la douche est chaude ? Elle est relaxante ! Elle est froide ? Elle est vivifiante. Ne pas voir le verre à moitié vide mais au deux-tiers plein...

Alors il me manque (ou pas) que les confettis et les paillettes quand les proches déposent un CD nickel, un bouquin trop intéressant, un manuel de tai-chi-chuan ou de langue bien chiadé Pîroz be !

En changeant de cellule, on s'aperçoit à quel point l'on doit réapprendre les sons. Inconsciemment, on intègre tout les sons de la coursive. Suivant la résonance des pas, les échos des voix, les roulements des chariots,



Mais attention ce n'est pas tout, la Pénitencière ne m'a pas oublié pour la St Valentin, car depuis le 14 février, je suis affublé de l'étiquette de « meneur ». Tout ça en ayant toujours et seulement été en isolement, sans avoir aucune communication avec d'autres détenus, sans participation à une quelconque contestation, sans même aucun compte rendu d'incident (CRI), bref sans raisons !

Félicitations ! (J'aurai préféré des fleurs...).

UN AVIS FAVORABLE GRIFFONNÉ SUR LA LETTRE DE LA DIRECTION, TENANT EN DEUX MOTS : «AVIS FAVORABLE» SIGNÉ PAR UN MÉDECIN INCONNU, OÙ MON NOM EST INSCRIT AVEC UN NUMÉRO D'ÉCROU N'AYANT RIEN À VOIR AVEC LE MIENS...

Le constat le plus brutal est apparu via les cours d'anglais.

Sur le plan physique, malgré que je passe un temps quotidien conséquent au maintien de mon état corporel, être enfermé en permanence dans des boîtes trop petites, sans accès à une vraie promenade, ne me permet pas d'exercer la marche. 14 mois «sans marcher» ont affaibli considérablement mes genoux, tout comme l'inaccès à des activités affecte mes poignets... Ces articulations me sont, depuis un certain temps déjà, douloureuses. Mais bonne nouvelle : mes dents sont soignées !

Mais pire que tout, c'est mon cerveau qui déraille, la situation est devenue catastrophique. Déjà en octobre, lors de l'entretien avec

le Juge d'instruction, j'avais pu constater que je perdais le fil.

Avant d'arriver à la fin de certaines questions, j'avais déjà oublié le début, de même que pour les réponses... Désormais c'est pire. (Heureusement, en février il a accepté de m'imprimer les questions pour que je puisse avoir un support pour pallier au déficit de mes capacités).

L'anglais en tant que langue n'est pas le problème (même si mon vocabulaire est pauvre et mes conjugaisons hasardeuses). Je comprends sans souci les énoncés et les textes servant de supports car cela est, selon moi « passif » : je n'ai pas à réfléchir, à créer une idée pour cela. Mais lorsque l'exercice demande d'analyser, d'apporter un avis, exigeant finalement une réflexion « active », le drame survient. Ce qui ne me demanderait qu'une demi heure en temps normal et qui au printemps dernier me prenait deux ou trois heures, m'est désormais hors de portée. Je sais que l'exercice est facile mais je ne peux pas, mon cerveau se bloque, comme s'il se transformait en gelée anglaise (en

mes avocat.es ont demandé qu'on la leur transmette, mais rien. Encore une fois, le juge d'instruction fait durer le plaisir.

Cela ne pourra pas, dommage pour lui, durer éternellement. Pendant ce temps, je ne peux que constater ses pratiques humanistes.

Voilà pour aujourd'hui, au plaisir de vous écouter.

MERCI ENCORE POUR VOTRE SOUTIEN À TOUS.TES LES ENFERMÉ.ES ET À LEURS PROCHES.

FORCE ET COURAGE À ELLES ET SPÉCIALEMENT AUX ISOLÉ.ES!

SALUTATIONS ET RESPECT,

FLO

LETTRE DU 18 FÉVRIER 2022

S'il est vrai que je n'ai cessé de donner des nouvelles régulières par courrier puisqu'il était tout bonnement plus simple de poser le stylo et le laisser glisser au fil aléatoire de pensées éparses, cela fait 8 mois que je n'ai pas posé de texte spécifiquement sur l'isolement. Non pas parce que la situation n'ait pas évolué mais

bien au contraire qu'il m'est devenu tellement plus ardu de m'y mettre. Plusieurs fois, j'ai voulu écrire (sur différents sujets) mais c'était devenu comme impossible, la concentration est douloureuse et au final, c'est toujours l'abandon, la remise à plus tard... la déception ! Ce texte sera donc très certainement plus bref que les précédents.

Mais vu qu'hier on m'a bien fait comprendre qu'il ne fallait pas que je m'attende à sortir d'isolement, que c'était joué d'avance... et en suivant la décision du juge des libertés et de la détention (JLD) vis à vis de ma demande de mise en liberté (DML), je me dis que c'est le moment d'écrire car si je sors, je ne le ferait peut être pas et si je reste... au moins ça sera un constat de la situation à ce moment là.

Hier donc a eu lieu le débat contradictoire pour mon maintien à l'isolement, la mascarade trimestrielle. Il est surprenant de constater qu'après plus d'un mois à demander, en vain, un rendez-vous avec ma docteure attitrée, il soit mis au dossier, ce que je qualifierai de «foutaise». Un avis favorable griffonné sur la lettre de la Direction, tenant en deux mots : «Avis favorable» signé par un médecin inconnu, où mon nom est inscrit avec un numéro d'écrou n'ayant rien à voir avec le miens... BRAVO!

le glissement des œillets, le tintement des clés, les bips du portique de sécurité, les ouvertures et fermetures des portes, on devine ce qui s'y passe. Il est alors possible d'anticiper le moment où les surveillant.es arrivent à sa porte. Cela peut paraître anodin, mais selon moi, il est très important de ne pas être surpris. Ne pas être surpris signifie anticiper le bruit ultra-sec et brutal des loquets et verrous. Se faire surprendre par ce son fait sursauter, donne un à-coup au cœur, une montée de stress et ce sans raison, c'est biologique, animal dirais-je.

J'ai l'image en tête de la biche ou de la gazelle aux aguets, les oreilles at-

tentives afin de ne pas être victime de la prédation. Bien que consciemment rien ne justifie un tel sentiment et que, à titre personnel, je n'ai aucun comportement agressif ou abus à déplorer de la part des surveillants. Je ne peux m'empêcher, comme un devoir vital, un instinct de survie, d'être toujours prêt, d'être toujours sur le qui-vive. Comme une manière de prendre possession de son territoire, de contrôler son espace !

Cela est sûrement dû au fait que bien que nos relations soient courtoises, elles ne seront jamais amicales et les surveillant.es ne

seront toujours que des maillons de la chaîne de mon oppression.

La dernière fois, je n'avais pas trop évoqué les œillets qui permettent de zyeuter les détenu.es au travers de la porte. Entre temps, ils y ont rajouté des grilles, ici aussi... Comme s'il y en avait pas déjà assez... Cela ne permet pas de nous observer sans qu'on le sache, car comme dit, on entend, cela ne sert qu'à isoler encore plus des êtres humains. Là où autrefois apparaissait un œil (image assez perturbante voire cosmique, soit

dit en passant) il n'y a plus rien. Plus de lien visuel entre soi et «l'œil», uniquement le

son (bientôt plus rien), encore un petit pas vers la déshumanisation de l'environnement carcéral. Ces contrôles s'effectuent toutes les deux heures environs, jour et nuit. Durant la journée, il faut donner signe de vie, sinon ça cogne à la porte, donc se réveiller si c'est le moment sieste. La nuit le contrôle est accompagné inévitablement de l'allumage des lumières (d'une durée plus longue suivant son auteur.ice). Les nuits où je dors très bien, je ne suis réveillé qu'une fois, sinon...

Le plus pernicieux dans l'isolement est de rendre le réel irréel. Étant

LE PLUS PERNICIEUX DANS L'ISOLEMENT EST DE RENDRE LE RÉEL IRRÉEL.

donné que l'on est en permanence seul.e avec soi-même, avec ses propres pensées comme unique interaction, le monde réel ne se matérialise pas, les proches relatent un monde qui semble imaginaire (celui de l'extérieur) lors de moments qui, une fois terminés, semblent n'avoir été qu'un songe (les parloirs). La seule réalité (pathétique), c'est cette cellule, ces livres, ces salles des spores (hihi), cette douche, cette «pseudo-promenade» individuelle. Même les autres détenus dans les (vraies) promenades que l'on aperçoit au travers des grilles de sa cage semblent être dans un autre univers. On apprend ce qui se passe dehors, on est informé.e de ce qui nous touche sans pour autant le vivre, le ressentir.

Apprendre la mort d'un.e ami.e affecte d'une manière si perplexe qu'il est impossible de le définir clairement. Tant de sentiments surgissent en même temps, ceux normaux, une tristesse profonde, le choc, l'incompréhension, mais cela se mêle à un sentiment d'irréalité. Bien que l'on sache la cruelle véracité de cette terrible perte, elle semble n'être qu'un cauchemar lointain. Ne participant pas aux obsèques, il n'y a pas de partage à ce moment-là avec les autres personnes qui l'ont aimé.e. Ni même ma possibilité de se confier à un autre détenu. À cela

s'ajoute la nécessité de tenir le coup. Combat permanent pour ne pas sombrer, qui ne nous laisse pas le «loisir» de se laisser aller complètement à sa douleur, à son deuil.

Les visites étant les uniques et très courts bols d'air frais, elles sont plutôt focalisées sur ce qui apporte de la joie et les sujets douloureux sont volontairement limités ou omis. Une fois encore, les sentiments et les émotions sont, par une sorte de mécanisme de survie, bloqués, relégués à plus tard, à la sortie... Combien de ces événements ont ils été amassés depuis le début de l'isolement ? Quel bagage émotionnel se trimballe-t-on ? Comment gérer lorsqu'on sortira ? Que se passe-t-il si ce «bagage» craque plus tôt ? Oups... question(s) à remettre dans le sac.

Cette réalité se limite à un espace si restreint qu'on en devient égo-centré. Je me souviens avoir pensé à abrégé un récit intéressant qu'un.e proche me relatait car j'avais besoin de partager des choses d'une futilité extrême (mais qui font mon quotidien). Futilité bien souvent très (pathétiquement) matérielle. En restant sur ma situation et mon isolement, il est «amusant» de constater le non-respect par l'AP de leurs lois. La circulaire du 14 avril 2011 stipule,

LETTRÉ DU 13 JANVIER 2022

Salut à tous et toutes!

Juste un petit coucou pour vous partager une réflexion sur le langage utilisé par l'UCSA pour dédouanner l'Administration Pénitentiaire des conditions inacceptables de la détention en QI.



N'ayant pas envie de passer 15 ans dessus, et d'ailleurs l'écriture devenant de plus en plus difficile, la forme de ce bref texte peut être un peu lourd et redondant, tout en simplifiant et réduisant les processus de réflexion. Toujours est-il, et c'est le principal, que l'on comprendra aisément, je l'espère, le fond et le sens du propos.

En ce qui concerne ma situation, je ne m'étalerai pas sur mes différents «soucis» (moi aussi

j'utilise les euphémismes médicaux), vous comprendrez que rien ne s'est amélioré. Cela ne se peut sans l'élimination des causes provoquant les maux. J'ai juste ajouté à ma routine les exercices conseillés par le kiné.

Quant à ma détention provisoire, cela fait plus de trois mois que je n'ai pas de nouvelles du juge d'instruction, que rien ne se passe. Récemment, lors du renouvellement de mon mandat de dépôt, le JLD (juge de la liberté et D) avait ordonné une enquête de faisabilité pour une liberté conditionnelle (je ne suis pas sûr de ce terme, mais en gros, prison à la maison avec bracelet).

Cela fait désormais plus d'une semaine que nous savons que le juge d'instruction a la réponse, que

même en détention classique, subir l'ensemble de ces maux n'est pas considéré comme chose normale. Y introduire le facteur «Quartier d'isolement» ne la rend pas plus normal. Tout comme ce que l'on dit avant un «mais...» n'a pas vraiment de sens. («Je suis pas... mais...»).

Définir quelque chose de normal, mais uniquement sous des conditions spécifiques, ôte automatiquement

toute notion de normalité. On ne peut dès lors plus parler de conséquences logiques ou de réaction systématique. Si le fait d'obtenir les mêmes résultats, en prenant n'importe quelle personne et en la plaçant dans une cellule 22 ou 23 heures par jour sans interactions sociales, est considéré par les médecins de l'UCSA comme «normal au vu des conditions de détention en isolement», cela veut en fait dire que ces conséquences subies par la majorité des personnes en QI sont donc bien des réactions systémiques et sont aussi très bien connues.

L'utilisation mensongère du terme «normal» associé au «dans ces conditions» est en fait un euphémisme ayant pour but de

masquer la vérité toute simple qui est que la détention en QI provoque de graves souffrances aux individus. Souffrances tant physiques, cérébrales et psychologiques qui, étant connues et systématiques, sont donc acceptées et voulues par l'Administration Pénitentiaire ou ses commanditaires. C'est ce que l'on

SOUFFRANCES TANT PHYSIQUES, CÉRÉBRALES ET PSYCHOLOGIQUES QUI, ÉTANT CONNUES ET SYSTÉMATIQUES, SONT DONC ACCEPTÉES ET VOULUES PAR L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE OU SES COMMANDITAIRES. C'EST CE QUE L'ON APPELLE DE LA TORTURE.

appelle de la torture. Le personnel médical, lorsqu'il abuse volontairement de cet euphémisme fallacieux

pour éviter d'énoncer la vérité qu'il connaît, n'œuvre plus à la santé de ses patients mais leur ment, les trompe, couvrant ainsi les méfaits de l'Admin Pen et lui permettant ainsi le maintien en isolement, ce qui dégrade profondément les individus. L'UCSA se rend donc complice de cette torture. Mais bon, on ne mord pas la main qui, même indirectement, nous nourrit. L'utilisation normale d'un euphémisme médical pour une torture carcérale.

PS: hé oui j'veus ai encore glissé quelques phrases à rallonge, vous allez kiffer pour une lecture à voix haute! hihi non c'est promis c'est pas du sadisme!

en résumé, que l'on ne peut être placé en isolement pour les faits que l'on nous reproche (ou pour lesquels quelqu'un.e a été condamné). La raison doit être un comportement dit «inadapté» ou «dangereux». (2)

Malgré cela la direction de la taule m'a imposé pendant six mois et a obtenu la prolongation de l'isolement en disant très clairement qu'elle se basait uniquement sur les faits reprochés et qu'elle reconnaissait que mon comportement n'a posé aucun problème. Donc, sans aucune gêne, on bafoue les droits d'une personne et on lui applique la torture dite «blanche»... Tranquille!

Tenir le coup par ce qu'il n'y pas le choix, tenir le coup par respect pour soi et pour les siennes, tenir le coup grâce aux soutiens des proches : familles, ami.es, camarades. Merci à elleux pour ce soutien sans faille. Merci aussi à ceux que je ne connais pas et qui m'ont honoré de leur.

(2) Après plusieurs demandes, un certificat médical sera enfin délivré le 6 septembre, dans lequel figurent seulement la perte de mémoire et la douleur thoracique. Toujours pas de psychologue.

PS : Ce texte n'a pas vocation à expliquer le fonctionnement carcéral ni la prétention d'être représentatif de ce qu'est la vie en quartier d'isolement. Il n'a encore moins la prétention de théoriser les mécanismes officiels et

officiels, les « outils » répressifs utilisés pour briser ou réduire la détermination des détenus, certain.es l'ont déjà fait avec extrêmement de brio. Ce texte n'a de valeur que pour ce qu'il est : un témoignage d'une personne particulière, à un moment donné, dans un lieu précis, ni plus ni moins.

J'espère que le passage maîtrise de la langue française, lecture, écriture ne fait pas prétentieux, genre « je cause trop bien », ce n'est pas le but. L'idée est que si tu causes pas français ou si tu galères à la lecture-écriture bah t'es dans la merde pour faire valoir tes droits! Est ce clair ou je me suis foiré? Dois-je le refaire?

Hier il fut refusé à ma mère de déposer livres et CDs, soi-disant elle n'avait pas l'autorisation. Erreur d'un.e débutant.e? Puniton indirecte? Beaucoup de galères au niveau des colis pendant tout l'été qui je l'espère seront bientôt réglées.

DEUX LETTRES DU 31 DÉCEMBRE 2021

Salut salut, un petit coucou pour vous donner quelques nouvelles.

Après des mois de plaintes répétées à propos de douleurs articulaires, on m'a refilé un rdv avec un.e kiné, puis un autre (puisque le premier n'a pas eu lieu) et j'espère en avoir un autre bientôt, puisque le second n'a pas eu lieu non plus. La cause ? Je suis au QI. Et le dentiste ? Merci au sentiment de culpabilité ! Je m'explique.

Comme d'hab j'ai rendez-vous, les surveillant.es et le.a gradé.e sont au courant et je ne vois rien venir. Le matin je vais à l'opprimenade du QI (c'est dans le même couloir) en précisant «si le.a dentiste appelle, vous me sortez et vous m'y emmenez» -«oui oui!» Début d'après midi, on m'emmène à la salle de sport, je précise «si le.a dentiste appelle, vous me sortez et vous m'y emmenez». A ce moment là, le.a gradé.e me dit que le rendez-vous n'aura pas lieu, que le.a dentiste ne peut pas me recevoir. Dépit, ça doit se voir un peu sur ma tronche, je lui dit que c'est comme d'habitude, que mes rendez-vous sont toujours repoussés. Celui ci, depuis 4 mois, qu'hier encore

celui du kiné aussi. Et là je découvre sur son visage comme un malaise (mal à l'aise), un air un peu gêné, comme une once d'empathie mêlée à de la culpabilité.

Je finis le sport, iel me dit qu'iel a rappelé le.a dentiste, qu'iel a fait pression pour que mon rendez-vous soit honoré. Oui oui, c'est un peu gros, iel en fait trop, c'est pas crédible.

Quelques minutes après, j'apprends par le personnel médical que mon rendez-vous était ce matin et que le personnel de l'AP (c'était le.a même gradé.e de ce matin) avait déclaré que je n'irai pas à mon rendez-vous. Bon évidemment, comme mon rdv qui devait être le dernier ne s'est pas déroulé au moment prévu, ça foutait la merde à l'UCSA. Et suite à un cognage de porte et un échange non verbal que je n'ai pas pu voir à cause de ma posture, ma consultation s'est finie plus vite que prévu (selon ma perception) et un autre rdv m'a été redonné. Bon en tout cas, là où j'avais le plus mal ça a été rebouché.

Donc oui, je remercie le sentiment de culpabilité, car ce n'est hélas pas étrange que des personnes, pour en faire le moins possible, annulent les soins des personnes isolées. Encore moins étrange qu'on sait que ce/cette même gradé.e (peut-

être pour éviter le surmenage?) a tendance à «oublier» d'emmener les personnes en opprimenade, ou en les oubliant dedans, ou en les oubliant dans la salle de sport, ou en les oubliant dans la douche.

Comme si l'enfermement en régime d'isolement n'était pas suffisant, il faudrait encore nous faire galérer toute la journée à poireauter.

C'est vrai qu'on est chiant à vouloir profiter de tous ces fantastiques bienfaits et des nombreuses activités auxquelles on a le droit: on veut sortir, rentrer, se dépenser, se laver, et même retourner s'instruire en cellule.

Mince, cela l'oblige à faire son travail. Peut être que iel en nous faisant subir ces «attentes abusives» espère qu'on se lasse et reste enfermés en cellule 24h sur 24 pour lui permettre de se tourner les pouces ? Raté.

Sinon, lundi dernier j'ai pu constater le retour des plexiglass au parloir. Au moins il n'y a plus cette table qui prend toute la place. D'ailleurs en lisant certains témoignages d'autres détenu.es dans L'Envolée, il est question d'intimité lors des parloirs. Ici, à Bois L'arsouille, d'intimité il n'y en a point.

Les parloirs, d'architecture panoptique, sont vitrés des deux cotés où circulent en permanence plusieurs surveillant.es qui nous épient sans cesse.

Je termine cette lettre là pour qu'elle parte ce matin, je vous écoute ce soir (sûrement une émission enregistrée).

MERCI À VOUS POUR VOTRE SOUTIEN. COURAGE À TOUTES ET TOUS LES ENFERMÉ.ES ET LEURS PROCHES.

SALUTATIONS ET RESPECT,
LIBRE FLOT

Après 4 mois de plaintes répétées à propos de douleurs généralisées aux articulations, j'ai enfin, après trois rdv repoussés, vu le kiné. Verdict: c'est normal dans ces conditions! Étrangement, c'est toujours et encore la même rengaine, quels que soient mes maux. Mes maux de tête semi permanents? C'est normal dans ces conditions qu'est l'isolement. Mes pertes de mémoire, mon incapacité de concentration, la perte de repères spatio-temporels, mes douleurs cardiaques, mon oppression thoracique, mes troubles visuels, mes vertiges, mon hébétude, etc.

Pareil. «C'est normal, au vu de mes conditions de détention.» Dans un environnement normal, et